

L'évaluation du brevet de cavalier-randonneur Niveau 5 comporte 7 objectifs d'apprentissage détaillés. La réussite des éléments suivants, de l'examen théorique ainsi que celle de l'évaluation du randonneur attestent que le candidat est en mesure d'obtenir le brevet de cavalier-randonneur niveau 5.

Monter le parcours d'évaluation des habiletés techniques du cavalier

L'examen d'habiletés équestres du brevet de cavalier-randonneur Niveau 5 doit être composé d'un **parcours d'orientation** et de **14 difficultés** disposées de façon à permettre au candidat d'être évalué selon son niveau. Le choix des difficultés, la disposition sur le parcours et l'allure adoptée pour les franchir doivent être choisis de façon à favoriser la démonstration des habiletés acquises par le cavalier. Le parcours ne comporte pas de pièges, ni de difficultés supplémentaires.

Afin de permettre aux formateurs de mettre en valeur leurs installations, le parcours d'évaluation des habiletés techniques n'est pas imposé. Le choix des difficultés est imposé et le formateur connaît les spécificités de chaque objectif d'évaluation, ce qui lui permet de les adapter à sa réalité terrain. Les difficultés peuvent être naturelles ou artificielles.

Maîtrise et régularité des allures

Le candidat doit démontrer sa capacité à appliquer avec assurance des manœuvres de base en équitation de plein air. Il devra faire une maîtrise des allures sur une distance de 100 m. Le cavalier devra démontrer sa capacité à étalonner son cheval au pas et au galop en temps et en foulées.

Le parcours d'orientation

Le candidat doit réussir un parcours d'orientation en forêt à cheval.

Le formateur développe un parcours de plus de 3 à 5 km composé d'au moins 10 changements de direction.

Le parcours peut prendre des formes différentes. L'essentiel est que le cavalier puisse valider ses compétences dans l'utilisation de la boussole et en orientation avec la carte topographique. Il s'agit d'un parcours d'orientation intermédiaire. Le cavalier peut faire le parcours au pas ou au trot.

Demander au cavalier de copier la carte. Ne pas inclure les vitesses imposées à ce stade. S'assurer que la personne est apte à faire le parcours **seule**. Fournir le matériel de sécurité nécessaire au candidat.

Tableau 1 - Difficultés techniques

Critères d'évaluation	Choix de difficultés* à utiliser pour l'évaluation
1. Le cavalier garde le contrôle de sa monture lors des déplacements en main. Point à évaluer : Le cavalier tient la laisse convenablement et il conserve un espace sécuritaire entre lui et le cheval lors du passage des difficultés.	- Le tronc en main : hauteur maximale 40 cm, largeur minimale 3 mètres ; - Le couloir en main : largeur 0,65 mètre, longueur 8 mètres ; - La passerelle en main : selon les infrastructures disponibles ; - Le plan ascendant ou descendant en main : pente de 20°, longueur de 3 mètres* ; - Contre-haut et contre-bas en main : 60 cm maximum*. *ou selon les infrastructures disponibles
2. Le cavalier peut arrêter son cheval. Point à évaluer : Le cavalier arrête son cheval en moins de 2 mètres.	L'immobilité en selle : un cercle de 2,5 mètres de diamètre tracé au sol. L'évaluation de l'arrêt se fait dans un couloir de 2 m de long
3. Le cavalier utilise les aides naturelles efficacement. Point à évaluer : Le cavalier réussit le virage au trot enlevé ou au galop en gardant la maîtrise de son cheval et sans toucher les barres/difficultés.	- Les ruelles en U : entrée à 4 mètres de large et sortie à 5 mètres de large ; - Les ruelles en Z : 4 mètres de large à l'entrée et 5 mètres à la sortie ; - Le slalom : 5 cônes avec un espace de 5 mètres entre chaque ; - Le trèfle : 20 mètres de distance entre chaque matérialisation du point de rotation ; - Reculer ; 80 cm de large et 3 mètres de long ; - Virage au trot et au galop ; - Maniabilité ; 1 mètre entre les barres qui sont à 20-40 cm du sol ; - Portail (corde, niveau ou pivot) ; - Ruelle en double U : entrée à 4 mètres de large et sortie à 5 mètres de large (au trot).

Critères d'évaluation	Choix de difficultés* à utiliser pour l'évaluation
4. Le cavalier monte et descend à gauche et à droite de son cheval en conservant son équilibre. Point à évaluer : Le cavalier réussit la difficulté du premier coup.	Le montoir : un cercle de 2.5 mètres.
5. Le cavalier peut faire des transitions ascendantes et descendantes pas/trot/galop. Point à évaluer: Le cavalier préserve son équilibre dans la transition et réussit le changement d'allure en moins de 2 mètres.	- La transition ascendante : un couloir ou espace large d'au moins 1 m et long de 2 mètres ; - La transition descendante : un couloir ou un espace délimité d'au moins 1 m de large et de 2 mètres de long.
6. Le cavalier préserve une position d'équilibre en selle. Point à évaluer : Le cavalier passe les difficultés au galop sans perdre l'équilibre tout en conservant le contrôle de son cheval.	<i>Doline</i> à franchir au pas ou au trot en suspension ; - Chapeau de gendarme à franchir au pas ou au trot en suspension; - Contre-bas ou contre-haut : moins de 50 cm ; - Plan ascendant ou descendant à franchir au pas ou au trot en suspension; - Branches basses.
7. Le cavalier préserve une position équilibrée au-dessus du saut d'un petit obstacle. Point à évaluer : Le cavalier passe les difficultés au trot ou galop en préservant son équilibre et en conservant le contrôle de son cheval.	- Tronc d'arbre : hauteur maximale de 60 cm et diamètre maximal de 60 cm ; - Contre-haut et contre-bas : hauteur maximale de 60 cm ; - La haie : hauteur maximale de 60 cm.

*Pour toutes spécifications supplémentaires concernant l'évaluation des difficultés, voir le niveau intermédiaire du règlement de TREC de Cheval Québec. Respecter les hauteurs inscrites dans ce document.

Mode d'emploi

Le tableau 1 sert de banque de données pour l'élaboration du parcours de niveau 5. En premier lieu, le formateur choisit une difficulté correspondant à chaque critère d'évaluation, ce qui lui donnera une banque de 7 difficultés. Selon les installations et le terrain dont il dispose, il choisira ensuite sans restriction 7 difficultés supplémentaires pour arriver à un total de **14 difficultés**, avec un maximum de 2 difficultés par compétence. Les compétences 1 à 4 sont notées sur 5 points. Les compétences 5 à 7 sont notées sur 10 points.

L'évaluation des difficultés est basée sur le règlement de TREC intermédiaire pour le brevet de cavalier-randonneur Niveau 5. La distance entre chaque difficulté doit être d'au minimum 10 mètres. Le terrain où se déroulera l'évaluation doit avoir été inspecté afin de s'assurer qu'il est exempt de tout élément pouvant représenter un danger pour le cavalier en évaluation.

Définir le parcours

Le formateur doit remplir la fiche d'élaboration d'un parcours d'évaluation d'habiletés équestres afin que les cavaliers puissent recevoir leurs résultats de façon structurée.